

19^{ème} COURSE de COTE Nationale PEA de LA BROQUE

REGLEMENT PARTICULIER

version 10 mai 2019

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 05/06/07 juillet 2019 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE**, sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée, dénommée : **19^{ème} Course de Nationale Côte PEA de LA BROQUE.**

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division.**
La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3.
Le Championnat des Courses de Côtes de la Ligue Grand Est.
Le Championnat du Luxembourg des Courses de Côtes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° **375** en date du **14 / 05 / 2019**
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° **375** en date du **14 / 05 / 2019.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0323
Commissaires Sportifs :	M. Serge STANEK	138798	0308
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Secrétaire du Collège	Mme Véronique DUPAYS	30612	0323
Observateur :	M. Gérard LEGIOT		
Directeur de Course :	M. Jean-Jacques SICHLER	17663	0323
Directeurs de Course Adjoints :	M. Franck MADER	187546	0323
	M. Francis ROMBOURG	34694	0323
	M. Laurent DREYFUS	184676	0323
DC Délégué en Pré-grille / Carrefour :	M. Jean-Michel HENRY	15551	0308
DC Délégué au Parc Concurrents :	M. Frédéric DUMAS	188349	0308
DC Adjoint au Parc concurrents :	M. Pascal FAIVRE	18024	0323
DC Délégué au Parc Haut :	M. Serge BLONDEL	192216	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Serge PEGOLOTTI	6047	1603
Commissaires Techniques Adjoints:	M. Marc CHARBONNEAU	47435	0204
	M. Abel SAHOUI	31190	0323
	M. Daniel HAEFFELIN	12679	0322
	M. Denis DERCHE	33547	0318
Commissaire Technique Adjoint ACL:	M. Andreas RAUSCH	SPA 1098390	ACL
Chronométrateur et classement :	M. Jean-Paul DURAND	11716	0302
Chronométrateurs	Mlle. Anaïs SICHLER	258283	0323
	Mlle Corine BEFFY	27682	0503
Responsable des CRAC :	M ^{me} Fabienne SCHOLLER	43874	0323
Chargés des Relations Avec les Concurrents	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313
	M. Jean-Jacques HUBER	10866	0323
Responsable Grille de départ :	M. Fabrice DUPAYS	190131	0323
Adjoint Responsable Grille Départ :	M. Vianney SICHLER	149520	0323
Responsable Pré-grille :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Adjoint Responsable Pré-grille :	M. Robert TOUTAIN	170545	0323
Juges de faits :	Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres CCS.		
Responsable Organisation Club de Pilotage :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Sécurité:	M. Franck MADER	187546	0323
Chargés de la mise en place des secours :	M. Franck MADER et	Hervé LAGRAVE (ESC)	

Médecin responsable :	Dr Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Ambulances :	Ambulances MADER		
Secrétaire du Meeting :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Responsable Presse :	M. Thierry HAASER	192562	0399
Responsable Commissaires :	M. Marc BACHOFFNER	232414	0323
Adjoint	M. MATTER Roger	245252	0323
Responsable PC Sécurité et Liaisons radio :	M. Franck MADER	187546	0323
Mise en place et Publicités Parcours :	M. Olivier MANGEL	45683	0323
Responsable Matériel :	M. Gérard CLAUDE	170101	0323
Responsable Remise des Prix :	M. Jean Jacques SICHLER	17663	0323
Responsable Vérifications Administratives :	M ^{me} Véronique DUPAYS	30612	0323
Speaker :	M. Didier OHMER	1905	0323

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 27 juin 2019 à 24h00.
Publication liste des engagés :	Lundi 1 juillet 2019 à 22h00.
Vérifications administratives :	5 juillet 2019 de 16h30 à 18h30 et 6 juillet 2019 de 8h00 à 12h00
Vérifications techniques :	6 juillet 2019 de 8h15 à 12h15. Pas de vérifications techniques le vendredi
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	6 juillet 2019 à 12h30
Briefing des commissaires et chef de poste	6 juillet 2019 à 9h45 au Club House Football
Essais libres :	6 juillet 2019 avant les essais chronométrés à partir de 12h30.
Essais chronométrés :	6 juillet 2019 de 13h30 à 18h00
Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire briefing oral le :	6 Juillet 2019 à 12h30 au Parc Concurrents.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	6 juillet 2019 à 19h00.

COURSE

Essais libres : 7 juillet 2019 de 8h15 à 9h15
1^{ère} montée : 7 juillet 2019 à partir de 10h00
2^{ème} montée : 7 juillet 2019 à partir de 13h00
3^{ème} montée : 7 juillet 2019 à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires :	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
PODIUM :	7 juillet 2019, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.
Remise des prix au podium situé au Parc Concurrent.	
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :	
Réunion 1 :	6 juillet 2019 à 9h30 – Structure ligne départ.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.	

1.3P. VERIFICATIONS

Des convocations individuelles seront adressées aux concurrents.

Les vérifications administratives auront lieu :

Mairie de LA BROQUE :	5 juillet 2019 de 16h30 à 18h30 et 6 juillet 2019 de 8h00 à 12h00
Les vérifications techniques auront lieu :	

Derrière Mairie de LA BROQUE :	6 juillet 2019 de 8h15 à 12h15
--------------------------------	---------------------------------------

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées : **Garage SEAT 67570 ROTHAU.**

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français), l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **6 juillet 2019 à 12h15**.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion, signée et affichée par le Directeur de Course

Pesage des voitures libre et/ou obligatoire aux ateliers municipaux de La Broque.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2019.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 RUE DE WALDKIRCH 67600 SELESTAT

Jusqu'au **27 JUIN 2019 à Minuit**.

Les frais de participation sont fixés à 440 €, réduits à 220 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Une réduction de 20 % sera faite pour tous les membres de l'ASA ALSACE. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. CIRCULATION

Lors de leurs déplacements entre le Parc Concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à **vitesse réduite (30 Km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place**. Cette mesure concerne également **les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en mini-moto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque obligatoire)**.

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, il est interdit aux concurrents de zigzaguer, d'accélérer puis de freiner brutalement, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger.

Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'Arrivée (Parc Haut), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter ce déplacement, un tableau d'affichage des temps sera installé en début de Parc Haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 VHC compris.

Les groupes sont précisés dans l'Art.4 du Règt. standard du Ch.de France de la Montagne 2^{ème} Div.
Pour les classes, voir tableau Règlement Standard des Courses de Côte Art 4

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.2.7P ECHAPPEMENT

Les voitures fermées, et groupe CM et GTTS auront un niveau sonore maximal de : **105 dB A maxi.**

Les voitures de course dites ouvertes, niveau sonore maximal de : **110 dB A maxi.**

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LA BROQUE a le parcours suivant :

Départ : sur le **CD 126**, 50 mètres après la sortie de LA BROQUE

Arrivée : sur le **CD 126**, 800 m avant FRECONRUPT

Pente moyenne : 8.7 %

Longueur du parcours : 2446 mètres.

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le **Parc ARRIVÉE**, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : sur le **CD 126** dans le village de LA BROQUE, depuis **500 m avant le départ**

Parc arrivée : sur le **CD 126**, **200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT**

La **COURSE** se déroulera en 3 **montées OBLIGATOIRES**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard.

NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.

6.2p. ROUTE DE COURSE

Sur le CD 126 depuis la sortie de LA BROQUE jusqu'à FRECONRUPT.

6.3p. FILE DE DEPART

Pré-grille : sur le CD 126 dans LA BROQUE.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrents sera situé à LA BROQUE aux Etablissements OBERLIN 102 rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE, et sera **accessible à partir de 14h00 heures, le vendredi 5 juillet 2019.**

Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du Parc Frédéric DUMAS.

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du Parc

La préparation de la **pré-grille** se fera dans la rue du Général De Gaulle.

Dans le Parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le Parc Fermé Final pour tous les concurrents classés (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) : PARKING DE LA MAIRIE 67130 LA BROQUE).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, les essais et la course : Au parc Concurrents aux Ets OBERLIN
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé situé sur le parking de la Mairie

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Ligne de Départ (PC) 6 & 7 juillet 2019 de 7h30 à 19 heures.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SCHIRMECK - Téléphone n° 18.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives. **Pas de conférence aux pilotes.**

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures et/ou harnais de sécurité.

De même, le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes et recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet aller et retour.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs. La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout autre système analogue est interdite en dehors des parcs concurrents

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général voitures ouvertes de Série A.

Un classement général voitures fermées de Série B.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues du Championnat Luxembourgeois

Un classement général, par Groupe, par Classe du Championnat Luxembourgeois.

Un classement général féminin

Un classement général jeune pilote – de 25ans.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

Série A

	SCRATCH	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1 ^{er}	400	50 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	150 €
2 ^{ème}	300	-	-	50 % Montant engagement payé	50 % Montant engagement payé	-
3 ^{ème}	220	-	-	-	25 % Montant engagement payé	-
		-	-	-		-

Série B

	SCRATCH	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe + de 10 partants	Féminin si + de 3 partantes
1 ^{er}	350	50 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	100 % Montant engagement payé	150 €
2 ^{ème}	275	-	-	50 % Montant engagement payé	50 % Montant engagement payé	-
3 ^{ème}	200	-	-	-	25 % Montant engagement paé	-

Les Prix en Récompenses ne sont pas cumulables.

Si 1 seul partant dans la classe, les prix seront réduits de 50 %.

10.3p COUPES :

Un trophée sera distribué à chaque récompensé.

Il sera prévu une récompense pour au moins 3 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

10.4p PODIUM : La remise des coupes aura lieu au Podium situé au Parc Concurrent à l'issue de la dernière montée de course.

10.5p REMISE DES PRIX et COUPES : Il n'est pas prévu de remise de prix en plus du podium.

10.6p PALMARES : Palmarès sera disponible sur le site www.asa-alsace.fr.